



---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 26 juillet 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTI'VILLE - 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

**POUVOIRS** :-

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Volants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTI'VILLE - 2021**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

*Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;*

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Considérant le programme d'animation de l'année 2021 transmis par l'association FESTI'Ville ;

Vu les statuts de l'association en date du 30 mars 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association FESTI'Ville, sise hameau Guaïtella 20200 Ville-di-Pietrabugno, pour l'organisation des manifestations prévues pour l'année 2021.

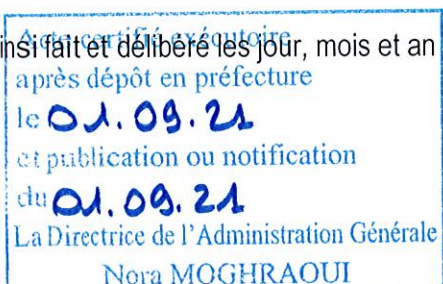
**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal – Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**